FRANKLIN GERTLER
ÉTUDE LÉGALE • LAW OFFICE

Aldred Building
507 Place d'Armes, #1701
Montréal, Québec, Canada H2Y 2W8
TEL 514) 798-1988
FAX (514) 798- 1986
admin@gertlerlex.ca
www.gertlerlex.ca

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 24 juillet 2023

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 41e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4210-2022 phase 1 Hydro-Québec – Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 du Distributeur / LE ROEÉ DÉPOSE SA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS
N/D : 1001-150

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) dépose sa demande de remboursement de frais relativement à la phase 1 du dossier mentionné en objet.

D'abord, cette demande de remboursement de frais du ROEÉ comprend les frais encourus par les procureurs et l'analyste du ROEÉ pour la préparation et les audiences portant sur le Plan d'approvisionnement 2023-2032 ainsi que sur le demande urgente d'Hydro-Québec visant à suspendre le processus d'attribution du solde réservé pour la catégorie de consommateurs utilisant de l'électricité pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de bloc[1].

Le ROEÉ fait valoir que son intervention, par l'entremise de sa preuve, sa demande de renseignements, ses argumentations et sa participation aux audiences, a été utile et que tous les frais demandés sont raisonnables et nécessaires. Par ailleurs, le ROEÉ soumet qu'il a dûment pris en considération le cadre d'intervention défini par la Régie ainsi que les instructions données par cette dernière en ce qui a trait au budget de participation[2]. En effet, le montant total de la demande de frais du ROEÉ est moins élevé que le montant prévu au budget initial, et le ROEÉ a limité son intervention au cadre établi par la Régie. De plus, la différence entre ne nombre d'heures travaillées par les avocats et l'analyste du ROEÉ s'explique principalement par la nature juridique de la demande urgente d'Hydro-Québec traitée en audience le 28 novembre 2022.

[1] Pièce B-0002.
[2] D-2023-011, par. 79.

Le ROEÉ ajoute qu'il a pris soin, dans l'attribution des tâches entre ses différents procureurs, d'éviter tout dédoublement de tâches, incluant lors de la participation aux audiences. Notamment, la participation des procureurs en alternance pendant l'audience sur le Plan d'approvisionnement aura permis de réduire en moyenne les tarifs horaires, toujours dans une optique d'efficience et de meilleure gestion du dossier.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Me Dubois, nos salutations les meilleures.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

par : Me Eugénie Veilleux, avocate

FSG/bz
p.j. Demande de remboursement de frais du ROEÉ et affidavit

c.c. (courriel seulement)
Mes Simon Turmel et Joelle Cardinal, Hydro-Québec
Jean-Pierre Finet, analyste du ROEÉ
Simon Paré-Poupart, Coordination ROEÉ